

Mise à jour le 15 novembre 2021

Nous vous prions de trouver ci-après les informations dont vous aurez besoin pour préparer et profiter au mieux de votre séjour. Ces informations nous proviennent de diverses sources (organes gouvernementaux, compagnies aériennes, offices du tourisme, réceptifs locaux...). Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis. A cet égard, nous vous invitons, tout particulièrement, à consulter le site web de la compagnie aérienne, dans les 48 heures qui précèdent votre départ, afin de disposer de l'information la plus juste, ainsi que les conditions d'accès à votre destination sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

Le site des Aéroports de Paris peut également vous être utile dans vos démarches : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/coronavirus-information-voyageurs-depart-arrivee-paris>

L'Irlande rouvre ses frontières aux voyageurs à partir du 19 juillet 2021, sous réserve de l'évolution de la situation de santé publique. Vous trouverez plus de détails sur le site de l'office de Tourisme d'Irlande : <https://www.ireland.com/fr-fr/help-and-advice/practical-information/health-information/#covid-19-update>

Autre site utile :

gov.ie - [Conseils du gouvernement sur les voyages internationaux \(www.gov.ie\)](http://www.gov.ie)

Avant votre départ :

- Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces intérieurs. Munissez-vous de masques jetables « chirurgicaux » en nombre suffisant afin de parer à toute demande et privilégiez des petits contenants de gel hydroalcoolique.
- **Le passe sanitaire français** s'applique depuis le 1^{er} août 2021 à tout ressortissant français effectuant un trajet à l'intérieur du territoire ou au départ de France, en avion et/ou en train. Il comprend, au choix :
 - La vaccination à condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet
 - La preuve d'un test négatif de moins de 72 h (PCR ou antigénique)
 - Le résultat d'un test positif attestant du rétablissement de la COVID 19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Les enfants de 12 à 17 ans sont exemptés de ce dispositif jusqu'au 29 septembre 2021. **A partir du 30 septembre, le passe sanitaire devient obligatoire pour les mineurs de 12 à 17 ans.**

- **Les enfants comme les adultes doivent également se soumettre aux protocoles sanitaires du pays de destination (valable pour les passagers en provenance de France Métropolitaine) que vous trouverez ci-dessous :**

- Le dispositif utilisé par l'Irlande est le Certificat COVID numérique de l'UE (EU Digital COVID Certificate ou DCC) pour les voyages en provenance de l'UE/EEE. Le DCC indiquera si un passager est vacciné contre le COVID-19, est guéri du COVID-19 ou a un résultat de test négatif. Plus d'informations sur le site : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/safe-covid-19-vaccines-europeans/eu-digital-covid-certificate_fr

- Tous les passagers de plus de 16 ans arrivant en Irlande doivent remplir un formulaire de localisation des passagers (Passenger Locator Form ou PLF) COVID-19 sur le site suivant : <https://www.gov.ie/en/publication/ab900-covid-19-passenger-locator-form/>

- **Les passagers vaccinés ou guéris de la Covid-19** au cours des 180 derniers jours devront présenter une preuve valide et seront ainsi dispensés de test.

IMPORTANT :

- Concernant les passagers vaccinés, **le schéma vaccinal complet irlandais** diffère de celui de la France et des autres pays européens :
 - o Pfizer-BioNtech - **7 jours** après la 2e dose
 - o Moderna - **14 jours** après la 2e dose
 - o Oxford-AstraZeneca - **15 jours** après la 2e dose
 - o Johnson & Johnson/Janssen - **14 jours** après une dose unique
- **Contrairement à la France, une dose de vaccin pour les personnes qui ont déjà été malades de la COVID ne suffit pas pour remplir les critères de vaccination complète selon les règles établies en Irlande.**
- Les personnes qui n'ont pas reçu 2 doses des vaccins Pfizer-BioNtech, Moderna, et Oxford-AstraZeneca **doivent présenter le résultat négatif d'un test PCR effectué dans les 72 heures** précédant leur arrivée en Irlande. Seuls les enfants âgés de 11 ans et moins sont exemptés de cette obligation.
- **Les enfants âgés de 12 à 17 ans** doivent également avoir un test RT-PCR négatif effectué dans les 72 heures précédant leur arrivée pour pouvoir voyager en Irlande, à moins qu'ils ne disposent d'une preuve valide de vaccination ou de guérison récente (dans les 180 jours)
- **Le test antigénique n'est pas reconnu en Irlande.**
- Le pass sanitaire français est reconnu par l'Union Européenne. Il permet d'intégrer le « **Certificat COVID Numérique UE** » qui pourra vous être demandé à l'aéroport. Il concerne les personnes bénéficiant d'un schéma vaccinal complet et se télécharge en version bilingue

(français-anglais) depuis le téléservice de l'Assurance Maladie : <https://assurance-maladie.ameli.fr/presse/2021-05-27-cp-lancement-teleservice-attestation-vaccination>

Il est reconnu par la Commission Européenne et contient un QR Code qui sera scanné par les différentes autorités concernées. Une fois téléchargé, ce certificat peut être intégré, tout comme le résultat des tests PCR ou antigénique, dans l'application AntiCovid, dans la rubrique « Mon Carnet ». Les coordonnées sont celles déclarées auprès de l'assurance maladie.

Lorsqu'elles diffèrent de celles inscrites sur votre billet d'avion (par exemple, nom de jeune fille pour une femme mariée), nous vous conseillons de présenter votre livret de famille.

A l'embarquement :

- Les compagnies aériennes peuvent faire signer une attestation sur l'honneur que vous n'avez pas la COVID et vous n'avez pas été cas contact. Nous vous recommandons de la préremplir en la téléchargeant sur le site de la compagnie aérienne.
- En application des règles de l'aviation civile, les bagages cabines peuvent être refusés par les compagnies à l'exclusion d'un seul petit bagage à main qui devra impérativement être logé sous le siège. (Poids et tailles disponibles sur le site de la compagnie concernée).
- Port du masque obligatoire à bord
- Des mesures préventives ponctuelles et/ou locales concernant votre voyage peuvent être mises en place, à l'initiative de la compagnie.

A l'arrivée et sur place :

- Il est recommandé à tous les passagers de respecter les consignes de santé publique et de se présenter à un test de dépistage après leur arrivée s'ils présentent des symptômes du COVID-19.
- A compter du 22 octobre, toutes les restrictions en vigueur concernant l'accès aux bars et restaurants seront levées.
- Les cinémas, musées, théâtres, parcs d'attractions/de loisirs, les fêtes foraines en plein air sont ouverts à des horaires définis et selon les règles de distanciation.

Lors du séjour à l'hôtel :

Vous trouverez ci-après un aperçu général, non exhaustif, des différentes mesures mises en place par les hôteliers pour un accueil optimum de la clientèle :

- Masques obligatoires dans les parties communes à l'intérieur de l'hôtel (sauf assis au restaurant/bar ou bien à la piscine)
- Dans quelques rares établissements, la prise de température à l'arrivée est organisée.
- Règles renforcées pour le nettoyage des chambres et des parties communes.
- Les saunas, hammams, bains à remous ainsi que les piscines intérieures ne sont pas accessibles
- Les Spa, espaces bien-être et piscines extérieures sont opérationnels dans la plupart des hôtels.

- Les plages sont accessibles et le port du masque n'est pas obligatoire, la distance sociale reste la règle.
- Les salles de gym sont généralement ouvertes avec des mesures spécifiques.
- Mesures de distanciation physique dans les restaurants et règles renforcées pour l'accès aux buffets. La formule du petit déjeuner peut être simplifiée selon les établissements.
- Les clubs enfants ne sont à ce jour pas ouverts ou de manière limitée selon les établissements.

Le retour en France :

- **Les personnes entièrement vaccinées de 12 ans et plus** (respectant le schéma vaccinal complet, selon les critères français) pourront entrer sur le territoire français sans protocole particulier, à condition de présenter leur certificat de vaccination officiel comportant le QR code associé.
- **Les mineurs de moins de 12 ans et 2 mois** dont les parents sont vaccinés pourront accompagner leurs parents même sans être vaccinés et seront dispensés de test.
- **Les personnes de 12 ans et plus non ou partiellement vaccinées** devront présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h pour rentrer en France.
- Le test PCR obligatoire pour le retour en France peut être réalisé en clinique, certains hôtels proposent également ce service en collaboration avec les médecins et les cliniques.
- **Nous vous recommandons vivement de réserver votre rendez-vous très à l'avance**, les créneaux de tests étant très demandés. Dans le cas où vous seriez dans l'obligation de prolonger votre séjour, les suppléments tarifaires engendrés seront à vos frais.

Pour la France, le schéma vaccinal français est dit complet :

- 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson).
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).